

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'OISE



COMMUNE DE PLAILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le 29 mai, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PLAILLY, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel MANGOT, Maire.

Nbre de membres : 19

Présents : 14

Votants : 16

Date de convocation
18/05/2017

Date d'affichage
18/05/2017

Étaient présents : Mrs LEMAISTRE, EUZET, SABATIER, Mmes LOURME, de BUSSY, Adjoints ; Mmes BYCZINSKI, CHABOT, Mr ADER, Mmes PADE, GRELLIER, Mr MONNEINS, Mme CORNIC, Mr HAGARD.

Absents excusés et représentés : Mr GREGEOIS ayant donné pouvoir à Mr MANGOT, Mr DUSART ayant donné pouvoir à Mme de BUSSY

Absents excusés : Mmes LEMAIRE, HLADKY, Mr FELIX

Secrétaire de séance : Mme LOURME

Délibération n°3005/2017 ❖ Avis sur l'arrêt du projet PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune de Saint-Witz

Par délibération du 30/03/2017, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Witz a délibéré et arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme.

En application de l'article L.153-17 du Code de l'Urbanisme, les Personnes Publiques Associées (PPA) disposent d'un délai de trois mois afin de faire connaître leur avis, la commune de Plailly étant limitrophe, le Conseil municipal doit donner son avis, à défaut, celui-ci sera réputé favorable.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

CM du 29 mai 2017– Délibération n°3005/2017 - Feuille n°2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE un avis positif sur l'ensemble du projet du PLU de la commune de Saint-Witz.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire


Michel MANGOT